

République Française

Vosges

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Epinal

SEANCE DU 30 septembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
39	38	38 + 1 pouvoir

Date de convocation
23 septembre 2021

Date d'affichage du compte rendu
7 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Patrick NARDIN**, maire.

Présents : **Lydie ADAM, Dominique ANDRÈS, Julie BEDON, Régine BÉGEL, Adel BEN-OMRANE, Nicolas BRAUN, Patricia CHAMPAGNE, Abiba CICOLELLA-FILALI, Jean-Jacques CROISILLE, Elisabeth DEL GÉNINI, Caroline DRAPP, Martine FRANÇOIS, Jacques GRASSER, Vanessa GREWIS, Kévin GUELLAFF, Amira HAMMAMI, Denis HARPIN, Michel HEINRICH, Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, Benoît JOURDAIN, Antoine LABAT, Elisabeth LASSERONT, Pascal LIÉNARD, Anne-Sophie MANGIN, Henri MENNECIER, Stéphanie MULLER, Patrick NARDIN, Mustafa OZCELIK, Nathalie PARMENTIER, Christophe PETIT, Fabrice PISIAS, Hervé POIRAT, Afafe RAFIKI, Alexandre REMY, Philippe REMY, Thibaut SANNIER, Marie-Christine SERIEYS, Margot SMAÏNE.**

Absents : .

Représentés : **Stéphane GIURANNA par Christophe PETIT.**

Madame Caroline DRAPP a été nommée secrétaire de séance.

Objet : 2.1 - APPROBATION DE L'ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE RELATIVE A L'OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE
N° de délibération : 09_2021_2_1

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
38	39	39	0	0	0

APPROBATION DE L'ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE RELATIVE A L'OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE

Exposés des motifs :

La présente délibération permet l'approbation de la Déclaration d'Utilité Publique relative à l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) lancée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain.

Cette ORI concerne 7 immeubles identifiés comme stratégiques et en situation de blocage depuis de nombreuses années. Elle vise à obliger les propriétaires de ces immeubles à réaliser un programme global de travaux permettant de remettre leur bien sur le marché et de lutter contre la vacance.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame Elisabeth LASSERONT, adjointe au Maire,
Vu les articles L. 313-4, L. 313-4-1 et L. 313-4-2 du Code de l'Urbanisme,
Vu l'avis émis par la commission Projets et aménagements urbains, Logement, VRD, Tranquillité publique du 22 septembre 2021,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du premier programme de travaux de l'Opération de Restauration Immobilière portant sur 7 immeubles menée sur le centre-ville.

DE SOLLICITER Monsieur le Préfet pour la mise à l'enquête publique du dossier susvisé, en vue du prononcé de la déclaration d'utilité publique au profit de la ville d'Epinal.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Patrick NARDIN, maire



PATRICK NARDIN
2021.10.06 09:21:55 +0200
Ref:20211006_084030_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Patrick NARDIN